



### Nous suivrons votre avis!

# A vous de décider 😉

## La Direction SLS clôture les NAO 2025

Le constat de la CGT est le suivant....nous avons obtenu des avancées, mais qui restent encore bien trop éloignées de cet équilibre soi-disant souhaité par notre direction centrale!

Nous ne sommes pas à **la cible revendiquée de 3,5**% et ce malgré les magnifiques résultats exposés par Safran !

Que dire également des mesures complémentaires qui sont une belle progression mais pour une bien mince partie de la population SLS! La direction centrale se permet tout de même de préciser revenir au budget initial de 1,9% si les OS ne se portent pas majoritairement signataires!

| Budget Global de 2,50%  |   |
|---|---|
| Collaborateurs/trices des groupes<br>d'emploi<br>B à E  | Collaborateurs/trices des groupes<br>d'emploi<br>F à H  |
| Un <b>budget d'augmentations individuelles</b> (AI) de <b>1,15</b> % au 01/01/2025.   | Un <b>budget d'augmentations individuelles</b> de <b>2,10%</b> au 01/01/2025.   |
| Pour les collaborateurs qui percevront une AI, celle-ci ne pourra être inférieure à <b>35€</b> brut par mois.   | Pour les salariés ingénieurs et cadres dont le salaire annuel brut est < ou = à 52 500€ et qui percevront une AI, celle-ci ne pourra être inférieure à 65€ brut par mois. |
| Un budget d'augmentation générale de 1% au 01/01/2025, avec un plancher / talon :  - Si le salaire annuel de base brut à temps plein est inférieur ou égal à 32.500€:50€ brut par mois  - Si le salaire annuel de base brut à temps plein est supérieur à 32.500€:36€ brut par mois | Un budget spécifique dédié aux mobilités / évolutions professionnelles et à l'accompagnement de salarié(e)s embauché(e)s entre 2017 et 2020 : 0,40%                       |
| Evolution de la prime d'ancienneté : 0,20%  |   |
| Un budget spécifique dédié aux mobilités / évolutions professionnelles et financement du talon : 0,15%  |   |

#### Mesures complémentaires

#### CESU:

- \_Revalorisation du CESU handicap (RQTH) à 700€=> 165 salariés tout SLS
- \_CESU soutien scolaire de 500€ pour les enfants au lycée => 6 salariés tout SLS
- Extension du CESU accordé aux salariés aidants de 500€=> 6 salariés tout SLS

  Don de jours : dispositif aide aux salariés dans des circonstances exceptionnelles
  (parents d'enfant gravement malade etc.). Abondement de 10% par SLS
  du nombre de jours cumulés donnés par les salariés => 15 salariés tout SLS

  Frais de garde d'enfants familles monoparentales : si une session de formation
  se déroule hors du bassin régional local avec hébergement hors domicile :
  - 90€ brut/jour dans la limite de 500€ bruts/an=> 75 salariés tout SLS
- Revalorisation des bourses d'études : la valeur de référence pour le budget des bourses d'études passe de 9€ à 12€
- Salaire Minimum Hiérarchique (SMH): exclusion du bonus des Ingénieurs & Cadres éligibles de l'assiette de calcul du SMH lors de la vérification opérée en fin d'année.
- Frais de transport & déplacements professionnels
  - Primes Energie et Primes Transport : revalorisation de 7%, nouveaux montants établis pour une durée indéterminée.
  - **Frais professionnels** : revalorisation des barèmes de remboursement (IK, frais d'hébergement et repas).
- Accompagnement avant départ à la retraite CET : pour les salariés ayant notifié leur intention de liquider leur retraite dans les 4 ans (3 ans aujourd'hui) avant le départ :
- Augmentation à **12 jours** (11 jours aujourd'hui) de la limite d'alimentation de leur CET des sommes acquises et attribuées au titre du 13<sup>ème</sup> mois ;
- Permettre aux salariés cadres rémunérés sur **12 mensualités** d'alimenter leur CET à hauteur d'un maximum de **5 jours** de salaire par an.
- Evolution des primes de nuit et primes panier : revalorisation de 2%
   Pour Villeurbanne uniquement sur les paniers !
- CND/COSAC: jours de repos attribués selon la certification obtenue (niveau 1 = 2 jours, niveau 2 = 4 jours, niveau 3 = 5 jours). La limitation actuelle relative à un nombre de crédits par période de 5 ans est supprimée.
- Insertion professionnelle: maintien d'une politique active de recrutements en CDI des apprentis, stagiaires, thésards et VIE.
- **Emploi**: prévisions d'augmentation sur tous les sites français en 2025.
- Espaces de convivialité: La Direction s'engage à ce qu'une réflexion soit menée au sein de chaque établissement sur les espaces de convivialité par les Directions locales, avec les organisations syndicales locales.